



Flash Arguillon



Organe de liaison des adhérents de l'Abeille Dauphinoise - Syndicat d'apiculture de l'Isère
N° 325 – Septembre 25 - 31ème année

Édito

Dans toutes les régions de France la **première semaine d'octobre**, les apiculteurs feront découvrir **les miels de France**. Ce sera un rendez gourmand mais aussi de partage de notre passion pour les abeilles et les pollinisateurs en général.

Rendez-vous au siège de l'Abeille Dauphinoise **le mercredi 1 et samedi 4 octobre** (aux heures d'ouverture) pour apprécier les différents miels de nos ruchers écoles et partager notre passion pour les Abeilles et l'apiculture.

Ce sera également et surtout l'occasion de partager avec les visiteurs nos actions en faveur d'une apiculture durable et la protection des pollinisateurs.

Les bénévoles de l'Abeille Dauphinoise vous attendent vous et vos amis.

o o

Il faut promouvoir les miels de France, et à cet égard l'édition 2025 **du concours des miels du Dauphiné** sera une belle vitrine. Il se déroulera fin octobre.

Ce sera l'occasion de mettre en valeur les apiculteurs du Dauphiné ainsi que la qualité et la diversité des miels de son terroir. Il est indispensable de communiquer sur la qualité des différents miels de notre département, de leur singularité et de valoriser la qualité du travail des apiculteurs dauphinois.

Chaque adhérent(e) de l'Abeille Dauphinoise peut participer quel que soit le niveau de sa récolte et vous trouverez dans le présent flash toutes les informations nécessaires pour vous inscrire.

Le règlement de ce concours est disponible sur notre site internet.

Nous espérons que vous serez nombreux à participer.

Le coin du DÉBUTANT

En cette fin du mois d'août la canicule diminue d'intensité, même si les températures restent supérieures à la moyenne, la nuit nous donne un peu d'humidité que nous n'avons plus depuis plusieurs semaines. Les fleurs ont disparu depuis longtemps et un nourrissage léger après la récolte a pu être fait. Les journées sont encore assez chaudes pour ouvrir et estimer la quantité des provisions. Le trèfle blanc recommence à fleurir timidement, le lierre n'est pas encore là : si les provisions sont basses nourrissez très légèrement pour faire le lien. Ce n'est pas parce que les abeilles vident le nourrisseur qu'elles ont faim, elles stockent. Attention à laisser suffisamment de place pour que la reine puisse pondre c'est un gage de survie pour la colonie cet hiver. Les hausses une fois léchées doivent être soigneusement empilées, traitées au soufre pour éliminer fausses teignes et insectes amateurs de cire. Les placer dans un endroit aéré à l'abri de la pluie avec une grille en haut et en bas pour éviter l'entrée des insectes. Cette grille doit être suffisamment fine pour faire barrage à tous les insectes. La toile de filtrage vendue à la Scapiad est bien adaptée pour cela. Si ce n'est déjà fait il est temps de mettre les médicaments anti varroa que vous avez commandé au printemps. L'Apivar reste statistiquement le plus efficace. Les lanières placées en opposition près du couvain, dans la ruche doivent rester en place un maximum de 12 semaines. Pour une meilleure efficacité inverser leur position au bout de 6 semaines. Surtout n'oubliez pas de les enlever au bout de 12 semaines pour éviter un phénomène d'accoutumance.

Livre du mois : Le goût du miel de Michel Gonnet et Gabriel Vache (32)

Nos miels sont dans les maturateurs, dans les pots, prêts à être dégustés.

Ces 2 auteurs nous invitent à mieux connaître nos produits, avec « l'analyse sensorielle et les applications diverses d'une méthode d'évaluation de la qualité des miels ». Après l'origine, la composition, les modifications naturelles de la structure et ses propriétés biologiques, les auteurs nous informent sur la dégustation et les critères d'analyse des miels.

Tant sur les qualités, ou les défauts, vous pourrez mieux apprécier le résultat du travail de nos abeilles.

Livre rare disponible en prêt dans votre syndicat.

Zone de Champ Fila
22, place Bernard Palissy - 38320 POISAT
Téléphone : 04.76.25.07.09
E-Mail : abeille.dauphinoise@gmail.com
Site : www.abeille-dauphinoise.fr

Les bénévoles de l'Abeille Dauphinoise
et de la S.C.A.P.I.A.D vous accueillent
les mercredis de 14h à 19h du 1^{er} février au 31 octobre,
les mercredis de 13h30 à 18h du 1^{er} novembre au 31 janvier
et les samedis de 9h à 12h toute l'année

Formations COMPLÉMENTAIRES (Poisat)

- **Produire de la propolis de qualité. Sam 15 nov** – de 9h30 à 16h – coût : 20€.
- **Traitement hivernal à l'acide oxalique et stratégie anti varroa. Sam 29 nov** - de 9h à 12h – coût : 12€.
- **Confectionner un baume, un bee-wrap et sa teinture de propolis. Sam 13 déc** - de 9h à 12h - coût : 22€.

Pour s'inscrire

Envoyez par courrier à l'Abeille votre nom, prénom, tél, mail sur papier libre ou en remplissant la fiche d'inscription que vous trouverez sur le site ("Formations" puis "Complémentaires"), le tout accompagné de votre chèque...ou, passez nous voir.

Les prochains STANDS de l'Abeille

- Merc 1-Sam 4 oct** : Fête Nationale des miels à l'Abeille Dauphinoise aux heures d'ouverture. Dégustation de différents miels.
- Sam 4 - Dim 5 oct** : Fête du miel à Montbonnot St Martin.
- Jeu 9 oct** : Fête de la science : salle du 8 mai 1945 à Poisat 19h-20h sur le thème : l'intelligence de l'abeille.
- Sam 11 oct** : Cœur de Chartreuse aux Échelles : 10h-16h
- Sam 22-Dim 23 nov** : Fête du miel à St Egrève.



29^{ème} CONCOURS des MIELS du Dauphiné et des départements limitrophes et/ou ANALYSE POLLINIQUE des miels

Jusqu'au 08 oct, vous pouvez vous inscrire au concours et/ou réaliser une analyse pollinique qualitative (+ HMF, Humidité) de votre miel. Passez nous voir pour vous inscrire. Retrouvez le règlement du concours sur le site.

3 possibilités de participation, au choix :

- Participation au concours des miels (pas d'analyse) : les miels primés* devront respecter les teneurs officielles pour le taux d'humidité et d'HMF : apporter 2 pots en plastique de 250g et 25€ par chèque ou espèces.
- Une analyse qualitative pollinique seule : apporter 1 pot plastique de 250g et 52€ par chèque ou espèces.
- Participation au concours des miels + une analyse qualitative pollinique : apporter 2 pots en plastique de 250g et 77 € par chèque ou espèces.

**les lauréats recevront un certificat mentionnant la nature de la médaille et pourront utiliser pendant 2 ans la marque collective, déposée « Concours Régional des miels du Dauphiné ».*

**Des étiquettes de médailles
sont disponibles à la Coop.**

Le NOURRISEMENT des abeilles que vous trouverez à la Coop

- Le sirop Butiforce :
À utiliser pendant les périodes de sécheresse. Afin d'éviter le pillage, mettre 1 kg le soir dans le nourrisseur.

- Les Candi :

-L'apifonda : c'est un candi à base de sucre glace, ce qui lui donne une pâte très fine. Il ne coule pas, ne durci pas, très économique.

À utiliser au cours de l'hiver si les réserves sont faibles (ruche Dadant de moins de 30 kg).

-Le candi pollen : stimule la ponte au printemps.

-Le candi protéiné : à utiliser au début du printemps pour renforcer les abeilles de début de saison ou en fin d'été pour stimuler le couvain des abeilles d'hiver.

- le candi miel : pour l'automne, l'hiver et le début de printemps en période froide.

Que faire de sa CIRE D'OPERCULES ?

- 1) Utiliser un **extracteur à jus** (à louer à l'Abeille) et il en ressortira une cire purifiée utilisable pour vos futurs cadres ou créations : plus d'infos sur le site : <https://abeille-dauphinoise.fr/files/Guides/cire/extracteur-jus-etapes.pdf>
- 2) Réaliser vos propres feuilles de cire à l'Abeille (20 € l'après-midi), à partir de 5 kg de cire propre que vous aurez récupérés. Retrouvez sur le site à partir de novembre le planning des dates de réservation pour venir faire vos feuilles. Un bénévole vous aidera dans la manipulation du **gaufrier**.

Miel, prunes... Les seuils autorisés d'acétamipride relevés par l'UE

Alors qu'en France, le Conseil constitutionnel a revoqué le 7 août la réintroduction de l'acétamipride dans la loi Duplomb, la Commission européenne, elle, **relève les seuils des limites maximales autorisées de résidus de ce néonicotinoïde controversé** sur différents produits comme les graines de moutarde, le miel et les prunes. Paru le 31 juillet, le nouveau règlement entérine une augmentation de la limite maximale de résidus à 0,3 mg/kg sur le miel, contre 0,05 mg/kg jusqu'alors.

La limite maximale de résidus d'acétamipride pour le miel devrait cependant être à nouveau augmentée prochainement : un avis de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) rendu en mars considère qu'un seuil à 1 mg/kg pour le miel « est peu susceptible de présenter un risque pour la santé des consommateurs ». ☹️ ☹️

Du 1^{er} sept au jusqu'au 31 déc, pensez à faire la **Déclaration obligatoire de vos ruches**. Comment faire ? Rdv sur notre Site dans la rubrique « Guide » puis « Déclaration de rucher ».